

LA DOCUMENTATION RELATIVE À LA NEW BRUNSWICK
MULTIPLEX CORPORATION

Motion n° 201—**M. Burion:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie des documents suivants concernant la *New Brunswick Multiplex Corporation*: a) articles de constitution en corporation, b) acte de société, c) liste des actionnaires et nombre des actions détenues par chacun.

(La motion est adoptée.)

L'OFFRE D'UNE SUBVENTION POUR L'AMÉNAGEMENT
D'UNE FABRIQUE DE PÂTE À PAPIER EN
SASKATCHEWAN

Motion n° 238—**M. Thomson (Battleford-Kindersley):**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie d'une lettre d'offre de subvention industrielle concernant une fabrique de pâte à papier située au nord de Meadow Lake (Sask.), adressée à M. D. G. Steuart, le 7 mai 1971.

(La motion est adoptée.)

LA DEMANDE DE SUBVENTION DE LA CANADIAN
CHEMCELL LTD.

Motion n° 240—**M. Lambert (Bellechasse):**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de tout document se rapportant à la demande de subventions adressée par la compagnie *Canadian Chemcell Ltd.* au ministère de l'Expansion économique régionale et de la réponse du Ministère promettant une subvention à cette compagnie pour moderniser ses usines de Montmagny, de Drummondville et de Coaticook, et des conditions se rattachant à ladite subvention.

(La motion est adoptée.)

M. Jerome: Monsieur l'Orateur, le gouvernement a accepté l'avis de motion n° 204, sous réserve des restrictions habituelles concernant les documents confidentiels et de l'autorisation des organismes gouvernementaux en cause.

[Français]

M. l'Orateur: Sous réserve des conditions posées par le secrétaire parlementaire, plaît-il à la Chambre que l'avis de motion n° 204 soit censé être adopté?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

[Traduction]

LA DOCUMENTATION RELATIVE AUX PROJETS
CONCERNANT LE LAC LA BICHE

Motion n° 204—**M. Yewchuk:**

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toute la correspondance et de tous les documents et mémoires échangés entre le gouvernement du Canada et la province de l'Alberta au sujet des programmes et des projets concernant le lac La Biche, c'est-à-dire un exposé de l'accord spécial de l'ARDA au sujet des programmes et projets touchant particulièrement la population d'origine indienne.

(La motion est adoptée.)

M. Jerome: Monsieur l'Orateur, ayez l'obligeance de faire l'appel des avis de motion n° 200 et 241.

LA DOCUMENTATION RELATIVE À L'AUBERGE DE
JEUNESSE FAR EAST À CHARLOTTETOWN

Motion n° 200—**M. Macquarrie:**

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toute la correspondance, de tous les mémoires et tous autres documents échangés entre le gouvernement du Canada ou tout organisme ou ministère et le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard, la ville de Charlottetown ou tout particulier au sujet de l'établissement de l'auberge de jeunesse *Far East* à Charlottetown, en 1970.

[Français]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, comme la correspondance relative à l'auberge de jeunesse *Far East*, à Charlottetown, est tenue pour confidentielle, je prierais l'honorable député de bien vouloir retirer sa motion.

[Traduction]

M. Macquarrie: Monsieur l'Orateur, je pense que la sécurité nationale pourrait supporter le choc que provoquerait la publication de cette correspondance, et je demande que la motion soit mise en discussion.

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à ce qu'elle le soit dès maintenant?

L'hon. M. MacEachen: Qu'on la reporte à l'ordre du jour.

M. l'Orateur: La motion est reportée à l'ordre du jour.

LA DOCUMENTATION RELATIVE AUX ÉDIFICES FÉDÉRAUX
DE LA CIRCONSCRIPTION DE COMPTON

Motion n° 241—**M. Latulippe:**

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de tout mémoire, de toute correspondance et de tout autre document échangés, du 1^{er} janvier 1968 à ce jour, par le gouvernement du Canada avec toute municipalité, tout organisme et tout particulier de la circonscription fédérale de Compton, relativement à la construction de bureaux de poste ou de tous autres édifices fédéraux dans ladite circonscription.

[Français]

M. J. A. Jerome (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, cette motion est exactement la même que la motion n° 230, qui a été acceptée par le gouvernement, le 26 mai 1971. Nous présenterons les nombreux documents dès qu'ils seront compilés, et je demanderais donc à l'honorable député de retirer sa motion.

M. l'Orateur: L'honorable député désire-t-il retirer sa motion?

M. Henry Latulippe (Compton): Oui, monsieur l'Orateur.

(L'ordre est annulé et la motion est retirée.)

[Traduction]

M. Jerome: Monsieur l'Orateur, je demande que les autres avis de motion soient réservés.

M. l'Orateur: La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.